

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
VILLE DE GRIGNY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
ET DES DÉCISIONS DU MAIRE
SÉANCE DU MARDI 17 NOVEMBRE 2015

L'AN DEUX MILLE QUINZE MARDI 17 NOVEMBRE 2015, À 20 HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GRIGNY, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST ASSEMBLÉ AU LIEU ORDINAIRE DE SES SÉANCES, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR PHILIPPE RIO, MAIRE.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

19

P. RIO – D. ATIG – Y. LE BRIAND – E. ETE – A. ZERKAL – S. BELLAHMER – P. LOUISON –
J. BORTOLI – C. VAZQUEZ – M. SOILHI – C. RENKLICAY – L. HERGAUX – C. M' PIANA – S. GIBERT –
S. GAUBIER – S. BENDIAB – D. DIARRA – G. BINOIS – K. OUKBI.

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS :

4

A. LAMOTHE REPRÉSENTÉE PAR K. OUKBI – M. RAMI REPRÉSENTÉE PAR E. ETE – I. GRENOUILLAT REPRÉSENTÉE PAR
P. RIO – M. GAMINETTE REPRÉSENTÉ PAR C. VAZQUEZ.

ABSENTS EXCUSÉS :

12

F. OGBI – S. LAATIRISS – C. TAWAB KEBAY – P. TROADEC – A. QAROUACH – Y. BOUKANTAR – M. AUBRY –
Y. ITOUA – G. BAGAVANE – T. DIAWARA – F. N'DOMBELE – C. MABANZA.

Nombre de conseillers en exercice :

35

Nombre de conseillers présents :

19

DÉLIBÉRATION DEL-2015-0091 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS.

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la délibération n° 2015-0040 en date du 28 avril 2015 fixant en dernier lieu le tableau des effectifs du personnel communal,

Considérant la nécessité de présenter un tableau des effectifs cohérent, transparent et complet,

Considérant la nécessité de réaffecter sur les grades adaptés un certain nombre de postes,

Considérant la nécessité de créer les postes budgétaires correspondant à l'emploi des Nouvelles Activités Périscolaires,

Considérant qu'il convient en conséquence de mettre à jour le tableau des effectifs,

Délibère, et,

Décide de modifier le tableau des effectifs conformément au document joint.

Page 1 sur 2

Ainsi délibère les jour, mois et an susdits,



Le Maire.

Philippe RIO.

Vote à la majorité :

Pour : 18

Abstentions : 2

Ne prennent pas part : 3

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié le : **23 NOV. 2015**

Transmise en Préfecture le : **24 NOV. 2015**